

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FUSU 8 pl. de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55 - fax : 02 40 35 96 56

Site internet : <https://fsu44.fsu.fr> - e mail : [fsu44@fsu.fr](mailto:fsu44@fsu.fr)

## Poursuivre les dynamiques pour les futures luttes !

Le 6 juin 2023, des centaines de milliers de manifestant·es ont encore battu le pavé partout en France contre la réforme des retraites imposée quoiqu'il en coûte par Macron et son gouvernement. La macronie ne connaît que le chant des sirènes des agences de notation. Elle ignore la voix du peuple. Déni démocratique, déni parlementaire : nos gouvernant·es devraient subir encore quelques casserolades jusqu'en 2027 tant la colère est profonde et risque de grossir encore au vu des « réformes » annoncées.

L'intersyndicale nationale qui a su et pu pendant 6 mois redorer le blason du syndicalisme, a



des obligations. Personne ne comprendrait qu'elle cesse d'exister et d'agir. Salaires dans les secteurs privé et public, retraites et pensions, allocations et minimas sociaux restent des chantiers ouverts. L'inflation toujours élevée, la stagnation des salaires et

Dispensé de timbrage

déposé le 22 juin 2023

**POUR 44**

8 pl de la Gare de l'État  
case postale n°8  
44276-Nantes CEDEX 2



### SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Hommage à Marie-France Le Marec
- p 3-4 Revalorisation des enseignant·es ?
- p 4-5 La fabrique de la ville vs la campagne
- p 5 Le syndicalisme face à l'extrême-droite
- p 6-8 Combattre les ségrégations à l'école
- p 8 Manifestation des retraité·es le 15 juin
- p 8 Stage intersyndical femmes - 17/10/2023

la baisse continue du pouvoir d'achat obligent l'intersyndicale à construire collectivement le rapport de force pour augmenter le point d'indice des fonctionnaires et imposer aux entreprises privées des négociations salariales de branches.

La mise en place de « France Travail » en 2024 vise à réduire les droits de privé·es d'emploi et sacca-

ger plus encore les conditions de travail à Pôle emploi. Le cadre national du Service Public d'Emploi est amené à disparaître avec la « compétence Emploi » transférée aux régions. La mise en concurrence des collectivités territoriales renforcera les inégalités sur l'ensemble des territoires.

Aucun secteur n'échappe à leurs projets de régressions. L'Education nationale subit des attaques depuis plusieurs mois : le pacte enseignant·e contractualise les missions et remet en cause le statut, la disparition programmée des AESH dans un nouveau corps, la réforme de démantèlement des Lycées Professionnels, la carte scolaire défavorable aux personnels de la maternelle au lycée... Les intersyndicales nationales comme locales se poursuivent. Les votes unanimes contre les réformes de N'Diaye se multiplient. La question d'initiatives

dès la rentrée scolaire se pose, y compris la grève.

Nos mobilisations de 2023 donnent du souffle aux luttes à venir. La FSU prendra toute sa place dans l'intersyndicale pour construire les convergences et travailler au rapport de force, fidèle à ses mandats de transformation sociale.

Nos mandats pour l'Ecole et les services publics, pour une fiscalité plus juste, d'émancipation et de luttes contre toutes les discriminations, de défense des droits des femmes sont de mieux en mieux partagés. Un autre monde est possible. A nous de le construire unitairement et collectivement. La FSU de Loire-Atlantique s'y engage.

*Céline PELLA et Bernard VALIN*

---

## *Hommage à Marie-France Le Marec*

---

Marie-France a été secrétaire de la section Snesup de l'IUFM (puis ESPE) de Nantes pendant de longues années. Elle a milité au sein du bureau FSU de l'université de Nantes, dans la section départementale FSU de Loire-Atlantique, ainsi que dans le collectif national FDE du Snesup. Elle s'est ensuite investie avec conviction et ardeur au sein de la Section fédérale des retraité·es de Loire-Atlantique (SFR) ainsi que dans la Section Nationale des Retraité·es (SFRN), au titre de l'École émancipée.

À l'IUFM et à l'université, Marie-France a défendu de nombreux et nombreuses collègues, bataillé pour nos conditions de travail, mais aussi défendu une vision du service public et d'une formation des enseignant·es émancipatrice.

Marie-France développait une réflexion solide, étayée, fouillée. Sa grande force de conviction lui venait de sa profonde sincérité, comme de sa remarquable rigueur intellectuelle. Elle mettait toute son énergie à faire vivre ses convictions, nos convictions communes, pour la justice sociale. C'était parfois

difficile. Elle faisait face avec le courage et la dignité qui l'ont animée jusque dans le combat contre la maladie.



Pour construire des argumentaires ou prendre des initiatives, elle était convaincue de démarches et constructions collectives. Elle avait le souci de valoriser et encourager les initiatives. Ses qualités humaines, sa sensibilité, son sens de l'écoute hors du commun en faisaient une camarade appréciée de toutes et tous.

On pouvait compter en permanence sur la pertinence et la finesse de ses analyses. Bref, on pouvait toujours compter sur elle. Nous nous efforcerons de nous inspirer de son dynamisme et poursuivre ses engagements.

La section départementale de Loire-Atlantique, la SFR, le Snesup, l'École émancipée sont fier·es d'avoir compté dans leurs rangs une amie et une camarade d'une telle stature.

*Mary DAVID pour la FSU de Loire-Atlantique*

# Revalorisation des salaires des enseignant·es ?

La nécessité de l'augmentation des salaires pour les enseignant·es est une évidence. Cela ne fait plus débat, ni dans l'ensemble des camps politiques ni bien sûr pour les syndicats enseignants.

E. Macron écrivait d'ailleurs aux enseignant·es en septembre dernier : « *notre système scolaire ne réduit pas suffisamment les inégalités de naissance, décroche dans les évaluations internationales, et suscite souvent la défiance. [...] Trop de professeurs ne sont pas reconnus comme ils le devraient et perdent parfois le sens de leur mission.* »

Les annonces mirobolantes de Macron à l'opinion publique sont pourtant de la poudre aux yeux et ne masquent pas le fait que la situation salariale de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale ne cesse de s'aggraver (établissement du jour de carence, perte de près de 15 % de salaire pour les débuts de carrière depuis 2000, -25 % pour les fins de carrière...). Cette situation est d'autant plus inadmissible que dans le même temps le niveau de qualification augmente. Les enseignant·es sont donc de plus en plus qualifié·es mais de moins en moins bien payé·es.

En comparaison, la France se situe en bas du classement dans les pays de l'OCDE. La FSU continue d'exiger une revalorisation de toutes et tous, sans contreparties, dans le cadre d'un plan de programmation pluriannuel. Cette revendication en totale opposition avec le rapport Mac Kinsey remis au ministère pour 500 000 euros qui préconise plus de différenciation de rémunération pour créer de la concurrence entre les enseignant·es et qui voit dans les bas salaires une opportunité historique pour que les personnels se portent candidat·es à une part supplémentaire de salaire au mérite. Cette individualisation des carrières et par conséquent du métier va radicalement à l'encontre des valeurs portées par la FSU : faire du collectif de travail, une force pour construire ensemble les citoyen·nes de demain.

Mac Kinsey suggère, Macron opère. Lui et le ministre de l'Education ont ainsi présenté leur "pacte-socle" clé de nos futures revalorisations de salaire. Celui-ci se compose de deux volets.

## 1) Le socle qui se décline ainsi

- Des augmentations indemnitaires : via le doublement de l'ISAE, de l'ISOE ou d'une indemnité équivalente (+ 96 € nets mensuels) et une revalorisation de la prime d'attractivité créée par Blanquer dans le

cadre de son Grenelle (+ 114 à + 222 € nets mensuels, entre les échelons 1 et 7).

- Des modifications du déroulement de carrière : augmentation du ratio d'accès à la hors-classe (de 18% à 23% d'ici 2025), décontingement de la classe exceptionnelle d'ici 2024, et linéarisation de l'échelon spécial à partir de 2023.

Pour la FSU, ces décisions sont loin d'être satisfaisantes. L'augmentation moyenne est loin d'atteindre les 10% annoncés par le président et le point d'indice ne sera toujours pas dégelé. De plus, l'augmentation de l'indemnitaire, même si elle est appréciable, n'est pas prise en compte dans le calcul des pensions.

## 2) Le pacte

Dès maintenant et pour la rentrée de septembre prochain, les personnels le souhaitant, ou le pouvant, pourront percevoir des indemnités si en contrepartie ils acceptent des missions supplémentaires.

- pour le Primaire : prioritairement soutien ou approfondissement en 6<sup>e</sup> en français et mathématiques, en lieu et place de la technologie, puis participation au

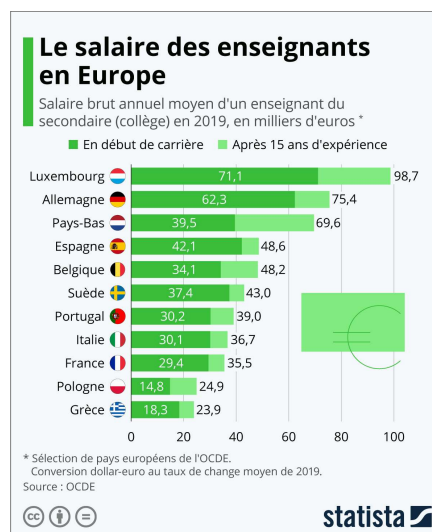
dispositif « devoirs faits », stages de réussite pendant les vacances scolaires, heures de soutien à l'école primaire, missions de « référent·e élèves à besoins éducatifs particuliers », projets « innovants ».

- pour le Secondaire : remplacements de courtes durées, participation au dispositif « devoirs faits », stages de réussite pendant les vacances scolaires, heures de soutien à l'école primaire, missions de référent·e « élèves à besoins éducatifs particuliers » ou « découverte des métiers », projet « innovants », missions spécifiques dans les lycées

professionnels.

Les organisations syndicales représentatives ont unanimement rejeté ces mesures qui se résument à « travailler plus pour gagner plus » sous entendant donc que les enseignant·es ont du temps disponible. D'autre part, ce pacte est inégalitaire particulièrement pour les femmes qui n'ont pas la possibilité d'effectuer ces missions du fait de leur emploi du temps plus contraint.

Ce pacte renforce également le management en donnant une autorité aux directeur·trices dans le premier degré qui devra « coordonner l'action des professeurs, veiller à la diffusion des instructions et programmes officiels, aider au bon déroulement des en-



## Revalorisation des salaires des enseignant·es ? (suite)

seignements, engager des actions et soutenir les initiatives permettant à l'équipe pédagogique d'améliorer l'efficacité de l'enseignement dans le cadre de la réglementation et des programmes d'enseignement en vigueur ». Dans le secondaire, le ou la chef·fe d'établissement prendra le pouvoir sur la partie de l'emploi du temps qui jusqu'alors ne dépendait pas d'elle ou de lui. Ce pacte est l'instrument de la fin du travail collectif, de l'individualisation des carrières, de l'annuali-

### ZOOM LYCEE PROFESSIONNEL

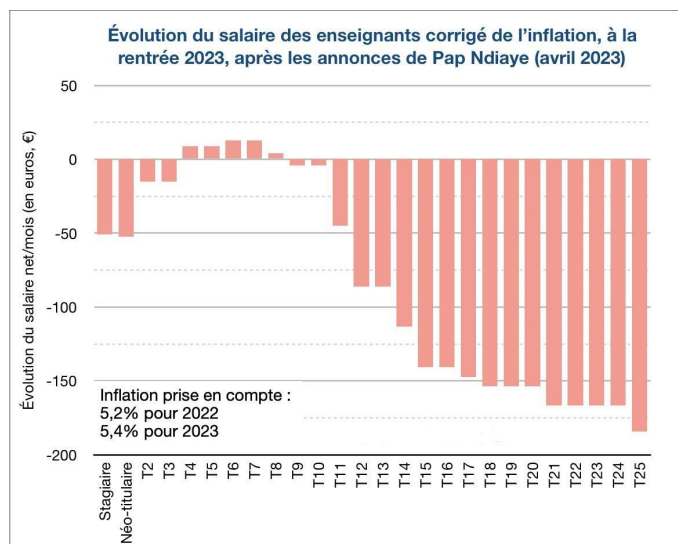
Les professeurs et professeuses de lycée professionnel (LP) se voient proposer dans le même temps un PACTE LP et une réforme des LP. Le Pacte LP envisage des missions de renforcement de l'enseignement et aussi de l'accompagnement à l'insertion professionnelle. Les professeurs et professeuses de lycée professionnel voient ainsi leur métier d'enseignant·e se transformer en métier de conseiller·e en insertion (voir les 6 missions du PACTE LP et les 12 mesures de la réforme). Ils et elles voient leur charge de travail augmenter considérablement (+92h et 2 missions non quantifiables) ce qui les amèneraient à faire des choix entre enseigner correctement pour répondre aux besoins des élèves et être partout en urgence pour répondre aux besoins de l'institution.

C'est quoi le PACTE LP ?



C'est quoi la réforme des LP ?

Pourquoi l'Education Nationale veut priver les élèves de leurs heures d'enseignement ? Pourquoi l'Education Nationale veut se priver de l'expertise et de la qualification de ses enseignant·es ? Pourquoi l'Éducation Nationale n'embauche pas des métiers qui existent déjà en dehors pour venir assurer les missions proposées (Conseiller·es en insertion, éducateurs·trices spécialisés·es, formateurs·trices en formation continue...)?



sation des services.

Le pacte porte **une** conception du métier qui nie toute dimension collective. Du côté des apprentissages des élèves, il renvoie à des remédiations individuelles extérieures à la classe et à ses dynamiques collectives d'apprentissage.

La FSU revendique une véritable revalorisation des salaires, au moins à hauteur de l'inflation pour tous les personnels de l'Éducation Nationale sans contrepartie, avec rattrapage des pertes de salaire des deux dernières décennies, et un effort supplémentaire pour les plus faibles rémunérations et particulièrement les AED et les AESH, les personnels de catégories B et C ! Cela suppose des mesures fortes et pluriannuelles. Car à ce jour, suite aux mesures Macron, la seule chose qui est sûre c'est qu'avec les effets de l'inflation, les salaires vont de nouveau baisser pour tout le monde d'ici quelques mois (voir graphique ci-dessus).

Annabel CATTONI, Cécile LEHUEDE,  
Sylvain MARANGE, Mélanie MEME

## La fabrique de la ville, c'est aussi la destruction des campagnes

« La fabrique de la ville, c'est aussi la destruction des campagnes » est une manifestation de convergence qui a eu lieu le dimanche 11 juin 2023, à Nantes.

Cette manifestation a fait converger deux convois venus de Héric et de Saint-Colomban en tracteur, en vélo ou en voiture avec le cortège *Hosto Debout !* organisé à Nantes en soutien des hospitalier·es par le collectif CHU-Actions-Santé (C-A-S). Cette campagne était axée sur la dénonciation de la « métropolisation » de la ville de Nantes qui a deux versants :

- d'un côté, de grands projets immobiliers redessinent la ville, destructeurs à l'instar du projet de futur CHU pré-

vu sur l'Île, dans un lieu enclavé et inondable (le préfet avait dû pour cela modifier le Plan de Prévention du Risque Inondation), accompagné de la destruction du CHU site Hôtel-Dieu malgré la présence de bâtiments récents (maternité, SAMU, plateau technique) ou récemment rénovés (hôpital mère-enfant, aile nord des consultations),

- de l'autre, on impose aux communes environnantes des usines, des extensions de carrières, ou des projets d'enfouissement.

Ainsi les collectifs venus des campagnes et soutenus par les Soulèvements de la Terre contestent :

## *La fabrique de la ville, c'est aussi la destruction des campagnes*



- au nord de Nantes : l'implantation d'une centrale d'enrobage bitume à Puceul ; la destruction de 47 hectares de terres agricoles à Soudan par une carrière de sable (groupe Pigeon) ; le pompage du lac de l'ancienne carrière de Tahun pour y enfouir les déchets du BTP des villes de Rennes et Nantes.

- au sud, l'extension (70 hectares) des carrières de sable de Saint-Colomban (groupes Lafarge et GSM).

Le sable, matériau indispensable au béton, est devenu une ressource rare. Il est aussi utilisé massivement par le

maraîchage industriel pour améliorer la mécanisation de l'exploitation : irrigation intensive, usage important d'intrants chimiques, conditions de travail dégradées.

En 2020, des centaines de poissons sont retrouvés morts à Saint-Julien de Concelles ! Le collectif de paysan·nes impliqué·es dans la mobilisation déclare : « *au sud de la Loire, une poignée d'agri-managers spécialisés dans le maraîchage industriel est en train d'accaparer la terre et l'eau, de détruire le bocage et ses haies, d'empêcher les nouvelles installations en faisant exploser le prix du foncier, d'artificialiser les sols à grand renfort de bâches plastiques et de serres chauffées.* » Le coût écologique de ces politiques est immense.

Colette ANNÉ, représentante FSU du C-A-S

Pour approfondir ce sujet, aller sur le site de l'association *La tête dans le sable* : <https://latetedanslesable.fr/>

## *Face à la menace de l'extrême-droite, le syndicalisme doit se mobiliser*

Le mercredi 24 mai, s'est tenu à Saint-Brévin un rassemblement de soutien au maire de la commune démissionnaire suite à des violences et intimidations de l'Extrême-Droite à son encontre depuis la décision de l'État d'implanter un CADA dans la commune. La FSU de Loire-Atlantique a appelé à ce rassemblement.

En Loire-Atlantique, comme ailleurs, les Extrêmes Droites occupent le terrain de la violence, de la provocation et de l'intimidation. À Nantes, le centre LGBTQA+ a été de nouveau tagué et recouvert d'insultes. Plusieurs locaux associatifs ont été recouverts de croix celtiques. Civitas, parti catholique intégriste, a empêché la tenue d'un spectacle dans une église à Carnac le 16 mai dernier. Ce parti avait tenté, à Nantes, en avril, d'empêcher la tenue d'un spectacle pour enfants sur la question du genre.

Les Extrêmes Droites (ED) ne se cachent plus, surfent sur la détestation de Macron et de ses politiques libérales antisociales. L'utilisation du 49.3, de tous les stratagèmes niant le parlementarisme, le refus d'avoir entendu le mouvement social font le jeu du Rassemblement National et de tous ses satellites antirépublicains. Les ED se nourrissent des politiques libérales, du décrochage social et du sentiment d'éloignement d'une partie toujours plus grande de la population. L'alternative politique dans un cadre démocratique, luttant contre la précarité et pour une meilleure répartition des richesses, renforçant les services publics de proximité ou les réinstallant est une priorité à construire.

Il est donc de notre responsabilité syndicale conformément à nos mandats de combattre les ED. **C'est pourquoi notre section départementale a créé avec la CGT, la CNT et Solidaires un comité Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA) 44.** Le syndicat des avocat·es de France et le syndicat de la magistrature veulent aussi rejoindre ce comité qui ne regroupe que des syndicats. Par l'impératif unitaire syndical qu'il fixe, le réseau VISA offre une résistance particulièrement pertinente et efficace à l'extrême droite et à ses idées. A l'échelle nationale, il regroupe depuis 1996 plus de 150 structures syndicales et des militant·es syndicalistes.

L'action de VISA 44 dans le combat antifasciste prendra plusieurs formes : informer sur les dangers et les offensives de l'extrême droite dans le département ; accompagner par des outils adaptés les équipes syndicales du département à se former et à se mobiliser pour démystifier, aux yeux des salarié·es, les impostures pseudo-sociales de l'extrême droite ; dénoncer et combattre syndicalement toutes les discriminations au sein et hors des entreprises et des administrations ; relayer, participer ou impulser des initiatives les plus unitaires et larges possibles avec des associations (LDH, ATTAC, Ligue de l'enseignement...) , d'autres syndicats et les partis politiques contre l'extrême droite. Des camarades de la FSU participeront activement aux travaux de VISA 44 afin de construire unitairement des initiatives contre les ED à destination des travailleuses et des travailleurs.

Bernard VALIN

# Combattre les ségrégations à l'école

En théorie, toutes les élèves bénéficient de la même formation scolaire au collège. Les programmes sont les mêmes partout, les horaires des disciplines également. Or par le jeu des options, des dérogations à la carte scolaire et de la concurrence agressive des collèges privés, mais aussi à cause de politiques urbaines impuissantes à juguler les effets du marché de l'immobilier, de nombreuses ségrégations sont à l'œuvre. L'entre-soi social du privé et le contournement des collèges de REP et de REP+ produisent des polarisations sociales extrêmes qui se traduisent à l'école par des écarts de niveau scolaire insupportables pour les élèves, pour les familles et pour les personnels. La publication des Indices de Position Sociale il y a un an a objectivé ce phénomène et rend indiscutable la nécessité de réduire ces fractures scolaires.

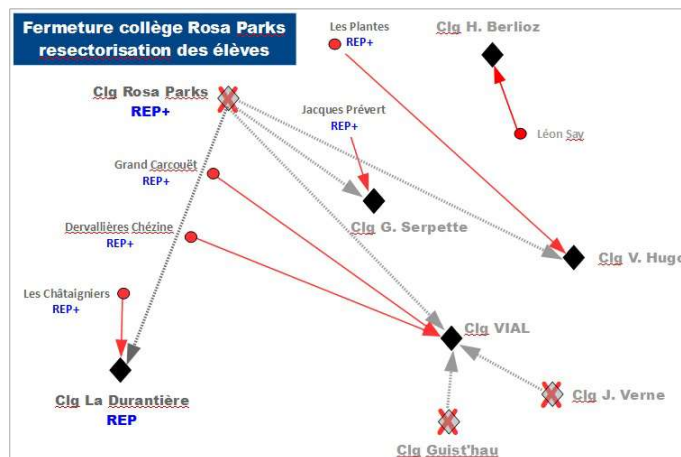
Le Conseil départemental de Loire-Atlantique a décidé de fermer le collège nantais Rosa Parks (REP+) en 2024 et de redistribuer les élèves des écoles de REP+ qui en dépendent dans 4 autres établissements dont 3 du centre-ville : Victor Hugo, Gaston Serpette, Vial (fusion de Jules Verne et Guist'hau), la Durantière (REP). L'annonce de cette resectorisation a été faite les 7 et 8 avril dernier.

Dans les jours qui ont suivi, des enseignant·es et des parents d'élèves des écoles et collèges concernés se sont réunies dans divers cadres pour en savoir plus : réunions institutionnelles d'information organisées par le Conseil départemental et l'Éducation nationale, mais aussi réunions entre parents ou entre personnels. Une première Assemblée générale inter-établissements de personnels s'est tenue le 2 mai, à laquelle quelques parents d'élèves se sont invité·es. Une seconde AG a eu lieu le 16 mai qui cette fois a rassemblé autant de parents que de personnels et a décidé de se constituer en collectif des parents et personnels des 6 écoles et 9 collèges concernés directement ou indirectement.

Cette forme inédite de rassemblement a permis d'ouvrir un espace de délibération au sein duquel échangent ensemble des parents du centre-ville, des parents des écoles/collèges de REP/REP+, des personnels de tous les établissements. Cela oblige chacun·e à intégrer des préoccupations très diverses, voire à penser un peu contre soi-même parfois. Cela explique sans doute que le collectif n'a pas d'avis tranché sur le projet du Conseil départemental (les avis sont divers et évolutifs) et qu'il s'autorise à considérer toutes les options possibles : l'accompagnement du projet, l'amendement du projet, l'invention d'un projet alternatif. Une seule option a été écartée d'emblée :

le statut quo.

Assez rapidement, le constat partagé a été que ce cadre collectif pluriel était précieux en ce qu'il constituait une force considérable, capable d'infléchir les politiques publiques pour en limiter les effets négatifs et en maximiser les bénéfices pour les élèves. A l'inverse, il est clair aux yeux du collectif que si chaque école ou établissement se replie sur ses revendications propres, sans considération pour les autres, il sera difficile d'éviter que se cristallisent des visions irréconciliables comme celles qui se sont exprimées lors de la resectorisation dans d'autres villes de France. Là où les acteurs·trices de terrain se sont divisé·es voire opposé·es, les autorités ont pu faire ce qu'elles voulaient et ignorer volontairement certains problèmes encombrants.



**A ce stade, plusieurs lignes rouges ont été identifiées comme devant nécessairement donner lieu à une révision du projet du Conseil départemental :**

- La méthode qui a consisté à tenir à l'écart les parents et les personnels de la conception du projet est très mal vécue. L'annonce de la décision a été brutale et le collectif est unanime pour condamner le procédé. Il l'a d'ailleurs fait savoir publi-

quement et est bien déterminé à se mêler de tout désormais. Les autorités l'ont compris puisqu'elles ont décidé d'associer le collectif à ses travaux lors d'une première réunion de concertation qui a lieu le 23 juin. Le collectif exigera qu'on fasse confiance aux acteurs·trices de terrain en les associant à toutes les étapes du projet, y compris aux décisions, en partageant toutes les données (études qui ont justifié l'abandon d'autres projets de mixité, etc.) et aussi en cessant de mettre des freins à la délibération des parents et personnels (refus de salles municipales ou refus que soient distribuées des informations aux parents dans les établissements).

- Demander à des collégien·nes de changer de collège alors qu'ils et elles y ont leurs repères et leurs ami·es paraît brutal et inutile. Cela concerne les collégien·nes de Rosa Parks qui dès 2024 devraient opérer une migration générale, mais aussi les élèves de Gaston Serpette qui pour une partie devraient changer de collège pour faire la place aux élèves de Rosa Parks. L'étalement du projet sur quelques années permettrait que toutes les élèves actuel·les terminent leur parcours de collégien·ne dans le même établissement si c'est leur souhait.

- La resectorisation selon le principe « une école – un collège » a des effets lourds de conséquences comme celui qui amènerait des familles à ne pas pouvoir inscrire leur enfant dans le collège public le plus proche de leur

# Combattre les ségrégations à l'école (suite)

domicile. Cela concerne en particulier les élèves de l'école Léon Say que le Conseil départemental sectorise désormais toutes sur le collège Berlioz. Cela concerne aussi certains élèves des écoles de REP+ du Breil ou des Dervallières pour qui l'éloignement des nouveaux collèges de secteur est un problème majeur dans les organisations familiales, même si à l'inverse certains parents considèrent que la contrainte est compensée par l'intérêt de rejoindre un collège de centre-ville. En effet une majorité des élèves du secteur de Rosa Parks dérogent déjà à la carte scolaire ou ont recours au privé.

- La resectorisation prévue ne produit pas que des effets de mixité sociale. En effet, le collège la Durantière (REP) qui accueille déjà une majorité d'élèves venant d'écoles de REP+ et qui est déjà contourné par 70% des familles du secteur, accueillera de nouveaux élèves de l'école des Châtaigniers (REP+). Il va de soi que ce collège dont les parents et les personnels demandaient déjà le classement en REP+ depuis deux ans ne pourra plus attendre pour être doté de moyens d'ampleur pour faire réussir un public aussi défavorisé.
- Du côté des personnels des 3 collèges qui vont fermer (Rosa Parks, Jules Verne, Guist'hau), les incertitudes concernant les transferts de postes et mutations vers les collèges d'accueil doivent être levées au plus vite pour leur permettre de se projeter dans l'avenir et de pouvoir se lancer dans la conception de projets d'établissement cohérents.

**Les travaux du collectif ont également permis de mettre en évidence un certain nombre de conditions de moyens et d'organisation pour maximiser les bénéfices d'un projet de mixité pour les élèves y compris dans le domaine des acquisitions scolaires (angle mort de plusieurs autres projets de mixité) :**

- Des classes hétérogènes à l'interne des établissements pour ne pas reconstituer de parcours ségrégués à l'intérieur des collèges, même par le jeu des options et des langues.
- Un déploiement de moyens considérable pour des effectifs réduits à moins de 25 élèves sur tous les niveaux de classes des 4 collèges d'accueil ; des moyens humains pour l'aide au travail personnel et des temps de concertation avec les enseignant·es sur ce qui permet de fixer les apprentissages ; des moyens pour les CDI ; des moyens de vie scolaire pour limiter les effets d'anonymat et favoriser les échanges avec les familles, même les plus éloignées géographiquement, *a fortiori* dans les établissements qui accueillent beaucoup d'élèves ; le maintien du classement en REP+ des 5 écoles ; le classement en REP+ du collège la Durantière ; un·e assistant·e social·e et un·e infirmier·e à temps plein pour les 4 collèges.
- Des moyens exceptionnels pour ouvrir les horizons d'études aux élèves des écoles et des collèges. Cela suppose de développer les projets de liaison école-collège afin de familiariser les élèves avec leurs nouveaux éta-

blissements. Mais aussi pour les collégien·nes de prévoir des temps de visites d'universités, de grandes écoles, d'institutions culturelles ; des échanges avec des étudiant·es et des lycéen·es ; une solide liaison collèges-lycées pour permettre aux élèves de se projeter et pour permettre aux personnels des lycées de mieux prendre en charge la formation des élèves dans leur diversité.

- Des moyens pour accompagner les élèves dans leur quotidien et en annuler le coût pour les familles (transports en commun, périscolaire, demi-pension).
- L'ouverture d'option et la pérennisation des accompagnements dans l'ensemble des collèges d'accueil. Les options du collège Serpette doivent se retrouver dans les autres collèges qui pourraient accueillir les élèves à l'avenir (section sportive, bilangue) ; l'avenir de l'UPE2A de Rosa Parks doit être sérieusement discuté pour qu'aucun·e élève ne se trouve lésé·e.
- Le suivi des progrès scolaires et des orientations des élèves dans la durée par une équipe de chercheurs·ses reconnu·es par toutes et indépendant·es ; et l'analyse de tous les effets du projet (flux d'échanges d'élèves entre public et privé, absentéisme et décrochage, appréciation des évolutions par les familles, etc.).
- Un plan général de redéploiement des postes des 3 collèges qui ferment : transferts et mutations à plus ou moins long terme sur les 4 collèges d'accueil et un calendrier précis et transparent dès cet été concernant tous les personnels (enseignants, administratifs, vie scolaire, santé sociaux, personnels CD, etc.). C'est la condition pour que des concertations d'équipes puissent démarrer. Pour les personnels de Rosa Parks : clause de sauvegarde concernant les droits liés au classement en REP+.
- Une pondération des services pour toutes les enseignant·es des 4 collèges d'accueil pour favoriser la meilleure prise en charge possible des élèves et les concertations d'équipes.
- Des temps de concertation pour les personnels, à leur

Nantes Métropole Ouest France, le 8 juin 2023

## Collège Rosa-Parks : ils veulent tout reprendre à zéro

Pour favoriser la mixité sociale, le Département a annoncé la fermeture, en 2024, du collège du Breil, qui sera rattaché à Nantes. Mais un collectif d'enseignants et de parents réclame du temps et de la concertation.



Trois collèges doivent fermer à la rentrée 2024. Ceux de Jules-Verne et Guist'hau et celui de Rosa-Parks, dans le quartier du Breil. Si pour les deux premiers, leur fermeture est connue depuis quelques années, pour le troisième, l'annonce a été faite début avril. Le conseil départemental, en charge des collèges, a justifié ce choix en invoquant une nécessaire mixité sociale.

L'ensemble des élèves de Jules Verne et Guist'hau et une partie de ceux de Rosa-Parks (environ 150 pour un effectif actuel de 250) seront scolarisés dans le futur collège Vial, les autres seront répartis dans quatre établissements : La Durantière, Hector Berlioz, Gaston Serpette et Victor Hugo. À celle du devenir des collégiens, s'ajoute la question des élèves des cinq écoles jusqu'à maintenant rattachées à Rosa-Parks qui devront à partir de la rentrée 2024 prendre une autre direction. Bref, c'est toute la carte scolaire, à l'ouest de Nantes, qui est bouleversée.

Sur le papier, le projet paraît vertueux, puisqu'il s'agit de renverser les barrières pour donner plus de chances aux élèves venant de quartiers désavantagés. Dans la réalité, c'est plus compliqué.

Dès son annonce, en avril, il a suscité une multitude d'interrogations. D'abord de la part des professeurs, qui se sont posés des questions sur leur future affectation et sur le devenir de leurs élèves. Très vite ces enseignants se sont inquiétés de ne pas avoir été associés, en amont, à l'élaboration du projet. « Il n'y a pas eu de concertation préalable. On a le sentiment d'être tenu en laisse. » Autre élément de réflexion : des familles ne vont-elles pas profiter de ces bouleversements pour inscrire leurs enfants dans le privé ?

« Mixité sociale, pas sans nous »

Ils ont partagé leurs interrogations avec les parents, inquiets eux aussi, naturellement. « Mon enfant va à pied au collège jusqu'à maintenant. Il devra prendre le bus, sera séparé de certains camarades. »

Ensemble, ils ont monté un collectif des six écoles et neuf collèges qu'ils considèrent être impactés directement ou indirectement. Leur slogan ? « Mixité sociale, pas sans nous. »

Aujourd'hui, ils disent rassembler 180 personnes, la moitié d'enseignants, l'autre de parents.

Et ils veulent tout reprendre à zéro. Le calendrier, la future carte scolaire, ses modalités etc. « Le projet du conseil départemental tel que présenté en avril sera-t-il accepté en l'état, amendé, refusé ? Tout est possible, souligne Sylvain Monange, professeur à la Durantière. Dans tous les cas, il faut la garantie que les enfants puissent avoir des gains en acquisitions scolaires. » Mélanger les enfants de différents quartiers ne suffit pas pour obtenir des résultats.

Pour en discuter et formuler ensuite des propositions, le collectif organise mardi 20 juin, de 18 à 21 h, une soirée rencontre échanges, repas, à la maison de quartier des Dervallières.

Philippe GAMBERT.

## Combattre les ségrégations à l'école (suite)

main et à leur demande, au sein des établissements et/ou communes aux 4 établissements ; des temps de formation professionnelle définis par les personnels en fonction de leurs besoins.

Il est clair pour le collectif que le projet final devra donner lieu à une convention écrite et signée par toutes les parties afin que les engagements, notamment de moyens et d'organisation, soient durables.

En attendant, il s'autorise aussi à travailler sur d'autres scénarii qui pourraient eux aussi favoriser le mélange des publics comme le couplage de deux collèges, l'un favorisé l'autre défavorisé, et la montée alternée des élèves : tous les 6<sup>e</sup> dans l'un, tous les 5<sup>e</sup> dans l'autre, etc.

De plus le collectif défend l'idée que les pouvoirs publics doivent entamer une campagne pour partager avec les familles les bonnes raisons d'inscrire leurs enfants dans le public et pour faire reculer l'influence du privé. A ce titre, les fermetures de classes de 6e à Guist'hau et Serpette dès la rentrée 2023 ne sont pas rassurantes. Aussi, en plus de garanties de gains pour les apprentissages scolaires,

le projet de mixité doit inclure l'exigence d'un développement du service public.



Le 20 juin, une grande soirée a eu lieu à la Maison de Quartier des Dervallières pour permettre à tous les parents et personnels des 6 écoles et 9 collèges concernés de poursuivre leurs réflexions. Au programme : une présentation sur ce qu'apporte la mixité sociale, notamment en termes d'acquisitions scolaires, et sur les effets de la non-mixité ; un débat sur les revendications du collectif pour les porter auprès des autorités le 23/06 ; un repas partagé pour continuer d'apprendre à se connaître.

Sylvain MARANGE

## Le 15 juin, les retraités revendiquaient une revalorisation de toutes les pensions



9 organisations de retraités (CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, Ensemble & Solidaires, FGR-FP, LSR) qui

ont participé à toutes les mobilisations interprofessionnelles contre la retraite à 64 ans et la durée de cotisations à 43 ans, ont donné rendez-vous ce 15 juin devant les préfectures pour une revalorisation immédiate de toutes les pensions, y compris les complémentaires, des mesures de rattrapage des pertes du pouvoir d'achat,

une pension au minimum au SMIC...

En 2022, la mobilisation des retraités (24 mars) avaient incité le gouvernement à accorder une augmentation de 4 % au 1<sup>er</sup> juillet. En 2023 pas d'élection en vue, rien de prévu, alors que les prix flambent bien au delà des 6 % d'inflation officielle.

Les entreprises du CAC 40 ont bien enregistré 73 milliards d'euros de profits au 1<sup>er</sup> semestre 2022 (+24 %). Les retraités ne demandent pas la lune !

Marie RAYNAUD,  
pour la Section Fédérale des Retraités-es

## Stage intersyndical femmes

Pour la troisième année consécutive, l'intersyndicale femmes, CGT-FSU-Solidaires, organise une formation le mardi 17 octobre 2023 sur :

### la santé des femmes au travail, état des lieux, spécificités, enjeux.

Le stage se déroulera à la salle festive Nantes Nord de 9h à 16h30. Le repas pourra être pris sur place. Une autorisation d'absence sera envoyée par les syndicats nationaux et devra être déposée auprès de la hiérarchie au plus tard 1 mois avant le stage (soit le 17 septembre 2023). Plusieurs intervenant·es animeront la réflexion ; la liste est en cours d'élaboration.

Amélie DE SCHEPPER

